

Kigali, le 14 DEC. 1988

N° 3604 / 15.08.01

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.-

FERWAF	
regu le	15 DEC. 1988
n°	
A traiter par	

Monsieur Le Président de la Fédération
Rwandaise de Football Amateur
KIGALI.-

*Arrivée la correspondance
antérieure - tout*

15/12/88

Monsieur Le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que
par Monsieur VAN DRISSCHE, j'ai appris que l'équipe de football
LIBERSE de BELGIQUE devait venir livrer des matches amicaux sous
l'invitation de RAYON SPORTS et que cette opération avait été
autorisée par la Fédération Rwandaise de Football Amateur.

Maintenant que cette équipe ne peut
pas venir, il paraîtrait qu'elle menace de demander des sanctions
et dommages à la Fédération Internationale de Football Association
(FIFA) pour les préparatifs déjà faits.

Veuillez agréer, Monsieur Le
Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse

et du Mouvement Coopératif

NDINDIYIMANA Augustin

LT. COL. RMM



C.P.I.a:
- Monsieur Le Président
du Club RAYON SPORTS
KIGALI